

## **RÈGLEMENT**

### **Jeu « LOUPS-GAROUS » (JEU CONCOURS)**

La société MNSTR, au capital de 141000 euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 518586110, ayant son siège social 112 boulevard de la villette 75019 PARIS, (ci-après « l'Organisateur ») organise pour le compte de sa cliente la société Netflix Services France SAS (siège social 11 pl Edouard VII, 75009 Paris RCS Paris B 843 655 549 ) (ci-après désignée « la Société ») un jeu-concours, gratuit sans obligation d'achat (ci-après désigné « Jeu »), pour sortie du film "Loups-Garous".

En participant au Jeu, chaque Participant (tel que défini ci-après) accepte et s'engage sans réserve, à respecter les présentes conditions générales (ci-après le « Règlement »), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur, au regard de l'interprétation du Règlement et des autres décisions relatives au Jeu.

#### **1. Conditions relatives aux Participants**

Le Jeu est uniquement ouvert aux personnes physiques âgées de plus de 14 ans et résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés et collaborateurs de l'Organisateur et de Netflix, et plus généralement de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu (« **les Participants** »). Concernant les personnes mineures, la participation au Jeu est soumise à l'autorisation du représentant légal et se fait sous sa responsabilité.

#### **2. Période du Jeu**

Le Jeu se déroulera le 19/10/2024, de 14h00 à 18h00, heure de France métropolitaine, (ci-après ensemble dénommées la « **Période du Jeu** ») dans les 4 villes ci-dessous (ci-après « **Villes Participantes** ») et débutera à l'adresse indiquée ci-dessous (ci-après le "Point de Départ du Jeu") :

- Bordeaux, place de la Victoire
- Clermont-Ferrand, place de la Victoire
- Rennes, place Hoche
- Strasbourg, place Kleber

#### **3. Modalités de participation au Jeu**

Pour tenter de remporter une Dotation, le Participant devra :

- s'inscrire gratuitement sur le site web <https://loupsgarous-lefilm.fr> (ci-après « **le Site** »), choisir sa ville de participation parmi les Villes Participantes et indiquer le nombre de personnes, entre 1 et 4, pour lesquels il souhaite gagner des invitation (voir "Description des Dotations")
- Dès le 19/10/2024 à 14h00, partir à la recherche des 5 (cinq) cartes « Loups-Garous » cachées dans la Ville Participante de son choix. Les indices pour trouver les cartes pourront être obtenus (i) sur le site et (ii) au Point de Départ du Jeu, de façon aléatoire..

- A chaque carte trouvée, le participant devra être connecté sur le site web et scanner **depuis la page dédiée du site**, le QR code associé à la carte. Cette action entraînera le déblocage de cette carte pour le participant sur le Site.
- Pour tenter de remporter une Dotation, le participant devra avoir déblocqué les 5 cartes de la Ville Participante. L'instant, heure/minute/seconde, considéré pour la désignation des gagnants sera la seconde exacte de prise en compte par le Site du déblocage de la 5<sup>ème</sup> carte.

Toute Participation qui ne remplit pas toutes les caractéristiques et conditions relatives aux Participants et à la Participation sera considérée comme non valide.

#### **4. Désignation et notification des Gagnants**

##### **Dotations par instants gagnants :**

Pour chacune des villes, une liste d'« instants gagnants » (heure/minute/seconde) aura été déterminée au hasard par l'Organisateur. Le premier participant ayant validé les 5 cartes au moment ou immédiatement après chacun de ces « instants gagnants » sera désigné comme Gagnant.

#### **5. Description des Dotations**

##### **> Dotations pour BORDEAUX**

Une invitation pour le nombre de personnes, entre 1 et 4, indiquée par le participant lors de son inscription, à la projection du film Loups Garous qui aura lieu le

Dimanche 20 octobre 2024 à 15:00  
CINÉMA MÉGARAMA - Centre ville  
7 Quai de Queyries  
Bordeaux

*Mise en jeu : 37 gagnants d'une invitation pour 1 à 4 personnes  
Sans valeur commerciale.*

##### **> Dotations pour CLERMONT-FERRAND**

Une invitation pour le nombre de personnes, entre 1 et 4, indiquée par le participant lors de son inscription, à la projection du film Loups Garous qui aura lieu le

Dimanche 20 octobre 2024 à 15:00  
CINÉMA CAPITOLE - Centre ville  
32 Pl. de Jaude,  
63000 Clermont-Ferrand

*Mise en jeu : 45 gagnants d'une invitation pour 1 à 4 personnes  
Sans valeur commerciale.*

##### **> Dotations pour RENNES**

Une invitation pour le nombre de personnes, entre 1 et 4, indiquée par le participant lors de

son inscription, à la projection du film Loups Garous qui aura lieu le

Dimanche 20 octobre 2024 à 15:00

PATHÉ RENNES - Centre ville

12 Rue Yvonne Jean-Haffen,

35000 Rennes

*Mise en jeu : 36 gagnants d'une invitation pour 1 à 4 personnes*

*Sans valeur commerciale.*

#### **> Dotations pour STRASBOURG**

Une invitation pour le nombre de personnes, entre 1 et 4, indiquée par le participant lors de son inscription, à la projection du film Loups Garous qui aura lieu le

Dimanche 20 octobre 2024 à 15:00

LE VOX

17 Rue des Francs-Bourgeois

67000 Strasbourg

*Mise en jeu : 79 gagnants d'une invitation pour 1 à 4 personnes*

*Sans valeur commerciale.*

Les Gagnants seront notifiés immédiatement sur le Site de leur dotation. Pour valider celle-ci, ils devront confirmer leurs coordonnées sur le Site dans le délai indiqué sur la page, à défaut la dotation sera attribuée à un autre participant. Ils recevront ensuite la Dotation par email à l'adresse indiquée lors de l'inscription. L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de non-réception de l'email contenant ces invitations, quel que soit la raison, et en particulier, mais de manière non exhaustive, à cause d'une adresse incorrecte ou de logiciel « anti-spam ».

Le Gagnant mineur devra obligatoirement être accompagné de son représentant légal pour pouvoir bénéficier de la Dotation.

Les Dotations ne comprennent pas les transferts vers et depuis le lieu de la projection.

L'Organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à l'une des dotations, une dotation d'une valeur unitaire commerciale équivalente et/ou de caractéristiques proches sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation de la projection.

Dans le cas où un des gagnants n'aurait pas accepté sa dotation pendant les délais impartis par l'Organisateur, il serait considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne lui sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

## **6. Droits à l'image**

Le Jeu-concours et la Dotation sont susceptibles de faire l'objet d'une captation vidéo et/ou de prises de vue. En participant au Jeu-concours, vous acceptez donc expressément que votre apparence, votre nom, votre voix et vos propos (ci-après votre "Image") puissent être enregistrés. Vous autorisez également l'Organisateur et la Société à reproduire votre Image sur tout support et par tout moyen, en tout ou en partie, accompagnée ou non d'autres éléments, pour les besoins de la promotion du film Loups-garous et/ou des activités de la Société, à titre commercial ou non. Cette cession est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans tacitement renouvelable dans les mêmes conditions d'exploitation, sauf dénonciation par email adressé à [contact@mnstr.com](mailto:contact@mnstr.com).

## **7. Utilisation des Données Personnelles des Participants**

Les Données Personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, domicilié au 112 boulevard de la Villette 75019 Paris

### **7.1 Finalité**

Les Données Personnelles sont collectées aux fins de l'organisation et de l'administration du Jeu sur la base légale de l'exécution du Règlement.

### **7.2 Destinataires**

Les Données Personnelles des Participants sont destinées dans la limite de leurs attributions à l'Organisateur, et à ses sous-traitants.

Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur participation.

En outre, les Données Personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de confidentialité de l'Organisateur.

### **7.3 Durée de conservation**

Les Données Personnelles fournies aux fins de participation sont conservées pendant une durée maximale d'un (1) mois à compter de la fin du Jeu.

### **7.4 Droits des Participants**

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, définition des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos Données Personnelles après le décès) sur les Données Personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité auprès de l'Organisateur à [contact@mnstr.com](mailto:contact@mnstr.com)

En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL, à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07).

## **8. Limitation de responsabilité**

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site et/ou résultant de sa Participation au Jeu. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Si pour une quelconque raison le Jeu ne se déroule pas comme prévu, à cause d'infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de l'Organisateur : telle que guerre, pandémie, mesures d'urgence et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Jeu, l'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Jeu, et de laisser l'Organisateur choisir le Gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Jeu.

En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Jeu. Dans une telle hypothèse, les modifications nécessaires seront apportées au présent règlement.

Le Participant s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement l'Organisateur, et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Jeu, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Jeu, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec la Dotation.

Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.

Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Jeu, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Jeu. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Jeu.

Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.

Le Jeu est régi selon les lois applicables en France. Le Participant consent expressément à la soumission du Règlement et de son exécution et de sa participation au Jeu, à la juridiction exclusive des tribunaux français.

## **9. Frais de participation**

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, les fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, fibre optique ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au Site ou sur les réseaux sociaux et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Dans le cas où le participant ne bénéficie pas de ce type d'offre, il pourra obtenir un remboursement du coût réel de connexion pour la participation au jeu et des frais associés à cette demande de remboursement. Pour connaître les modalités de remboursement, le participant doit contacter l'Organisateur par courrier à l'adresse du jeu en précisant "Jeu Loups Garous" en entête de son courrier. Aucune demande par courrier électronique ne sera traitée.

## **10. Publicité du Règlement**

Le Règlement est disponible gratuitement à l'adresse  
<https://loupsgarouslefilm.fr/assets/pdf/reglement-quete-loupsgarous-lefilm.pdf>